

La justice bruxelloise face à la «guerre urbaine»

Par Clément Boileau

Les premières retombées de la réponse pénale au narcotrafic se font sentir, tant dans les jugements que dans les saisies. Mais il reste beaucoup de travail.

Mardi 27 janvier, Palais de justice de Bruxelles, 46^e chambre correctionnelle. Cinq accusés sur les six convoqués par le tribunal se présentent. L'un d'eux est en fuite. Un autre protagoniste est mineur. Deux comparaissent libres; ils seront acquittés. Les autres étaient déjà en détention préventive à la prison de Haren. Un seul a la trentaine, les autres, pas plus de 25 ans. Passé quelques formalités, le jugement leur est lu. Hormis les acquittements, les peines sont lourdes: entre dix et quatorze ans de prison. L'un des plus jeunes, menotté, jette un oeil en direction de ses amis venus soutenir la petite bande. Il sourit, comme on sourit à une mauvaise blague.

Par cette froide matinée d'hiver, c'est une audience comme il s'en tient plusieurs par jour à Bruxelles pour des faits liés au narcotrafic, mais le tribunal de première instance (TPI) a tenu à ce que

la presse y assiste. Parce que l'affaire illustre la triste réalité de la guerre que se livrent les petites mains du trafic de drogue. Et parce que les peines promettaient d'être conséquentes, pour ce qui s'apparente à une tentative d'assassinat commise à Forest le 13 mars 2024, aux alentours de minuit.

Ce soir-là, la place Saint-Antoine, point chaud du trafic de drogue dans la capitale, est le théâtre d'une véritable scène de «guerre urbaine», comme l'évoque le dossier judiciaire. Une nuit au cours de laquelle une poignée d'individus, tout de noir vêtus, a déboulé arme au poing, ouvrant copieusement le feu à proximité d'un café. Non loin, un guetteur s'est assuré que la voie était libre, après quoi des rafales de kalachnikov et d'Uzi ont retenti dans la nuit, zébrant d'éclairs les bâtiments environnants. Près d'une centaine de cartouches sont tirées en quelques secondes. Un homme est touché gravement à la jambe –il sera sauvé in extremis à l'hôpital–, deux autres sont blessés plus

Quand le narcotrafic laisse des traces: ici l'impact d'une balle après une fusillade à Forest, en 2025.





«Des mineurs usent parfois d'un degré de violence accru et n'hésitent pas à utiliser des armes de guerre.»

légèrement. Ici et là, les balles se sont logées dans la carrosserie d'une voiture, pénétrant parfois à l'intérieur d'une habitation, brisant un lustre, ou éclatant une fenêtre.

Les tireurs ont été facilement retrouvés. Bien connus des enquêteurs du coin, ils ont parfois été impliqués dans d'autres affaires où violence, torture et *deal* de stupés s'entremêlent. Ils ont été trahis par leurs smartphones, sur lesquels les policiers ont trouvé des vidéos tournées dans la foulée de la fusillade. «Ouais, ouais, ouais, ouais les gros dégâts! Les balles de 7,62 (*NDLR: calibre des balles de kalachnikov*)! C'est çaaaaa!», s'exclame l'un des protagonistes, quand un autre embraie: «Ouais, ouais, ouais!!! On est là!» Différents bornages de leurs appareils ainsi que l'exploitation des messages échangés en ligne ont fini par les confondre –sans parler des perquisitions ayant permis la découverte de drogues, d'armes et de munitions, et des rapports balistiques faisant le lien avec d'autres fusillades, qui ont parfois abouti à des meurtres.

Sur fond de guerre de territoire, le petit gang a manifestement voulu, cette fois-ci, asseoir sa domination. Pour le compte de qui? Face aux policiers, personne n'a rien dit. La principale victime, qui a admis «avoir un passé» judiciaire, n'a pas assisté au jugement, traumatisée. «Sa jambe est morte», soupire son avocat, Me Emmanuel De Bock, regrettant que les victimes de ces tentatives d'assassinats, parfois soupçonnées de participer ...

BELGA

... elles-mêmes au trafic, demeurent les grandes oubliées des médias dans la couverture des violences liées au narcotrafic.

Triste schéma

De fait, une heure plus tôt, dans une autre salle d'audience reconvertie en salle de conférence de presse, le président du TPI, Paul Dhaeyer, et le juge et porte-parole, Denis Goeman, ont transmis une série de jugements reflétant la sévérité de l'institution judiciaire face à la déferlante de violences attribuables au narcotrafic à Bruxelles. Ainsi, le 22 avril 2025, «cinq prévenus, âgés de 19 à 38 ans au moment des faits, ont été jugés pour des faits de torture avec mutilations graves, vol avec violences, extorsion, détention arbitraire, coups et blessures, qui se sont déroulés à Bruxelles, le 12 avril 2023». Sentence: pour quatre d'entre eux, «quinze ans de réclusion criminelle», et pour un autre, «30 mois d'emprisonnement». Il y a cet autre jugement du 12 mai 2025, où quatre prévenus, âgés de 24 à 27 ans, ont été jugés pour des faits qui se sont déroulés le 23 juin 2024 à Schaerbeek. Motifs: «Détention arbitraire dans le cadre d'un règlement de comptes à la suite d'une dénonciation dans le milieu des stupéfiants, coups et blessures volontaires à l'aide d'une barre de fer et détention d'armes. Trois prévenus ont été condamnés à cinq ans d'emprisonnement et le quatrième à six ans.»

Plus récemment, le 22 octobre 2025, un jeune homme de 19 ans a écopé de huit ans d'emprisonnement pour avoir, le 20 novembre 2024, dans l'enceinte du parc Bonnevie à Molenbeek-Saint-Jean, tiré plusieurs coups de feu, blessant grièvement un homme. Un autre, «âgé de 23 ans au moment des faits, bien connu des autorités judiciaires, a été jugé le 17 novembre dernier pour tentative d'assassinat et port d'arme à feu, dans le parc Bonnevie, à Molenbeek-Saint-Jean, le 15 novembre 2024. Il a été condamné à quinze ans de réclusion criminelle.»

Chiffres doublés

Ce n'est là qu'un extrait de la longue litanie de faits jugés par le TPI, qui a, depuis 2020, quasi doublé le nombre de dossiers liés au narcotrafic. «En nombre de dossiers liés au trafic de stupéfiants au sens large, le tribunal constate que pour 598 ouverts en 2020, 1.015 l'ont été en 2025, avec 1.013 jugements prononcés», précise le TPI. Les faits sont donc plus nombreux, mais



Le procureur du roi bruxellois Julien Moinil applique la stratégie du «follow the money» pour endiguer le narcotrafic.

«Les avoirs saisis dépassent 125 millions d'euros» à l'heure du bilan de l'année 2025.

aussi plus sérieux. «Pour les dossiers d'homicides ou des tentatives d'homicide, nous constatons également une augmentation ces deux dernières années (181 et 177 dossiers en 2024 et 2025 contre 126 et 139 en 2022 et 2023). Ceci s'explique certainement par la recrudescence des affaires de règlements de comptes dans le cadre du trafic de stupéfiants.»

Pour faire face à ce flux continu de dossiers ultraviolents, «quatre juges traitent de manière hebdomadaire les affaires de grand banditisme», poursuit le tribunal, qui ne s'étend pas sur le nombre d'appels ayant succédé à ces condamnations. Mais, vu le nombre de faits commis en flagrant délit, cela réduit le nombre d'appels, veut croire Paul Dhaeyer. Dans un contexte où certaines peines ne peuvent être exécutées, faute de place en prison, ce dernier prévient: les comparutions immédiates liées au narcotrafic «engorgent» les tribunaux. Et, étant donné la multiplication des dossiers mis à l'instruction au cours de l'année 2026, ceux-ci ne désempliront

pas ces prochains mois, au contraire: il est attendu que les chiffres doublent. Malgré l'arrivée prochaine d'un cinquième juge affecté au traitement du grand banditisme, les moyens judiciaires manquent encore, déplore-t-on à tous les étages de l'institution.

L'argent, nerf de la guerre

Après des années d'atermolements, l'arrivée en janvier 2025 d'un nouveau procureur du roi à Bruxelles (Julien Moinil) arrivait à point nommé en vue d'appuyer sur l'accélérateur en matière de réponse pénale. Tout en dénonçant, de concert avec ses collègues, le manque de moyens alloués à la Justice, ce dernier ne masquait pas ses ambitions face à la lourde tâche qui l'attendait. Sa méthode? Réponse pénale intransigeante et saisies massives d'actifs criminels. «L'objectif chiffré pour la totalité du parquet de Bruxelles est d'atteindre un milliard d'euros d'ici la fin du mandat du procureur du roi», indique le parquet à l'heure du bilan de l'année 2025. Où en est-on? «Pour la totalité des sections, les avoirs saisis dépassent 125 millions d'euros», se réjouit le parquet, ce qui suggère qu'il faudrait, pour atteindre son objectif, presque doubler la cadence d'ici à la fin du (premier?) mandat de cinq ans de Julien Moinil.

Pour accélérer le tempo, une nouvelle section spécialisée dans la récupération d'actifs a d'ailleurs vu le jour en mai 2025. Celle-ci, nantie de six magistrats, trois officiers de police judiciaire détachés de l'administration fiscale et trois membres administratifs, est chargée de traquer l'argent «mal acquis» dès le début de l'investigation selon une stratégie «*follow the money*» afin de «cibler la raison d'être des organisations criminelles: l'argent», souligne le parquet de Bruxelles, qui garde l'œil sur «une coordination importante avec les autres sections du parquet qui continuent à traiter l'infraction primaire».

Fausse sociétés

«Si, dans un dossier pour vente et trafic de stupéfiants, nous constatons qu'un des suspects vit dans un logement social avec un compte en banque quasiment vide et que, sur les réseaux sociaux, on découvre qu'il s'agit d'un individu qui s'est rendu à quatre reprises en vacances dans des destinations exotiques et coûteuses, qu'il conduit un véhicule de luxe et s'habille en ne portant que des vêtements chics, il va indéniablement intéresser notre section», illustre un chef de la section.

1.015

dossiers liés au trafic ont été ouverts en 2025, contre 598 en 2020.

Récemment, cette section «ACP» (pour «avoirs criminels et patrimoine»), par ailleurs active sur certains dossiers internationaux, a découvert l'existence d'une «myriade de fausses sociétés dont la principale activité est d'immatriculer des véhicules utilisés pour commettre tous types d'infractions (roulage, transport de stupéfiants, d'armes, d'argent issus du trafic, des machines à faux papiers...). Nous avons ainsi mis au jour l'existence d'au moins 37 sociétés impliquées dans ce dossier tentaculaire et qui a permis de signaler mille véhicules suspects.» Bilan: plus de 200 véhicules saisis et mis à la revente pour «un gain de plusieurs centaines de milliers d'euros». A l'heure actuelle, quelque 20 millions d'euros sommeillent ainsi dans le «coffre-fort» de la section ACP, «qui n'inclut pas les saisies et confiscations des autres sections», précise le parquet.

Les mineurs, problème majeur

Reste, en matière de narcotrafic particulièrement, la problématique des mineurs impliqués dans des faits graves, et pour laquelle la réponse pénale est plus complexe. «Si les dossiers des mineurs auteurs de faits qualifiés d'infractions se retrouvent dans toutes les catégories, force est de constater qu'ils sont de plus en plus nombreux dans les affaires liées aux ventes et trafics de stupéfiants, mais aussi d'incidents de tirs qui se multiplient à Bruxelles», constate le parquet, notant que «ces jeunes, une fois interpellés, font l'objet d'un suivi au sein d'institutions spécialisées pour les mineurs délinquants, les IPPJ».

«Le visage de la délinquance aujourd'hui – avec des mineurs qui usent parfois d'un degré de violence accru et qui n'hésitent pas à utiliser des armes de guerre –, rend de plus en plus souvent le recours au placement nécessaire avant la mise en place d'autres mesures protectionnelles, comme par exemple le suivi par une équipe mobile d'accompagnement, la réalisation de prestations d'intérêt général, la participation à des modules de sensibilisation, la médiation tant ils sont ancrés dans un milieu délinquant, déroule la magistrate cheffe de la section. La loi de la rue, l'enrôlement dans des organisations criminelles dont il est difficile de sortir sans crainte de représailles et l'appât de l'argent facile sont des éléments à prendre en considération dans une demande de placement en IPPJ.» Et le manque de place criant ne fait qu'alimenter un problème grandissant. ●